



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/08/20	13/10/20	2020-10038

## 1. Intitulé du projet

Défrichement de 0,68 ha pour la création d'un lotissement de 11 lots dans la commune de Hourtin (33)

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47 <sup>a</sup>	Défrichement d'une superficie de 0.68 ha (6 724 m <sup>2</sup> )

## 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une parcelle boisée sur une superficie de 0,68 ha (6 724 m<sup>2</sup>) pour la création d'un lotissement de 11 lots destinés à recevoir des habitations individuelles (dont la surface de plancher totale n'excédera pas les 5 000 m<sup>2</sup>).

La surface des lots privatifs sera comprise entre 500 et 585 m<sup>2</sup> et la surface imperméabilisée par lot sera réglementée dans le permis d'aménager. La surface totale des lots est de 5 672 m<sup>2</sup>.

Une voirie partagée, des stationnements visiteurs et des espaces verts seront aménagés sur une surface totale de 1 052 m<sup>2</sup>.

Une bande boisée de 50m (6 609 m<sup>2</sup>) sera entretenue par les habitants conformément à ce qui est demandé par le PPRIF.

L'assiette foncière de l'opération est de 13 333 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Le défrichement de la parcelle boisée permettra la création d'un lotissement dans une zone destinée à être ouverte à l'urbanisation. Le territoire de la commune de Hourtin étant en pleine expansion, cet aménagement viendra en accroître le potentiel démographique.

Ce projet permettra également la réalisation de tous les réseaux et équipements nécessaires aux habitations. Le réseau d'eaux usées du lotissement sera connecté au réseau d'assainissement collectif situé dans la rue de Mauricet. Les eaux de pluies de l'espace commun seront gérées par stockage et infiltration sous la chaussée du lotissement et les eaux pluviales des lots seront gérées à la parcelle par infiltration.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches entre mars et mai 2021. L'enlèvement des grumes se fera par camion par la rue de Mauricet.

Les travaux permettant la viabilisation du terrain seront entamés dans la continuité des opérations de défrichement. Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Terrassements des plateformes de voirie du lotissement,
- Réalisation des réseaux primaires desservant chaque lot,
- Réalisation des voiries définitives des parties communes du lotissement,
- Réalisation des aménagements paysagers.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas de phase d'exploitation concernant le défrichement. La phase d'exploitation concernera le lotissement à réaliser.

L'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée à la création des nouveaux logements. Le projet est donc susceptible d'augmenter légèrement le trafic routier.

L'accès au projet se fera depuis la rue de Mauricet, au Sud du projet.

Chacun des 11 lots accueillera une maison individuelle.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

autorisation de loi sur l'eau (IOTA); permis de construire (PC); permis d'aménager; autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de défrichement (surface à bâtir + surface des espaces communs)	6 724 m <sup>2</sup> (0,68 ha)
Emprise totale du projet	13 333 m <sup>2</sup> (1,3 ha)
Surface des lots à bâtir	5 672 m <sup>2</sup> (0,57 ha)
Surface des espaces communs (voirie partagée , stationnement visiteurs et espaces verts)	1 052 m <sup>2</sup> (0,11 ha)
Surface de la bande boisée de 50m à entretenir prévue par le PPRIF	6 609 m <sup>2</sup> (0,67 ha)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RUE DE MAURICET 33990 HOURTIN;  
HOURTIN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 04'44 "O Lat. 45 ° 11'42 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF DE TYPE 1 - Palu de Molua et lagune de Contaut - 720001950 à 1,3 km - ZNIEFF DE TYPE 2 - Marais et étangs d'arrière dune du littoral Girondin - 720001969 à 200 m
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Hourtin, concernée par la loi Littoral puisque riveraine d'un étang salé (Etang de Hourtin)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR du Médoc (FR8000055)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La commune fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) approuvé par arrêté préfectoral le 30 mars 2010.  - La commune fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Littoraux (PPRL) de l'érosion marine et de l'avancée dunaire approuvé par arrêté préfectoral le 31 décembre 2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Hourtin est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au titre de la nappe profonde de "l'Oligocène à l'ouest de la Garonne" pour tous les prélèvements dont la base est située à une cote inférieure ou égale à -5m.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit en tant monument naturel - Étangs girondins
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Site Natura 2000 - Directive Oiseaux - Marais du Nord Médoc - FR7210065 à 1,6 km  - Site Natura 2000 - Directive Habitats - Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin - FR7200681 à 600 m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Étangs girondins (Carcans-Hourtin, Lacanau) et landais (Blanc, Léon, Noir, Yrieux) à 1,0 km

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de nouvelles habitations impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. En raison du nombre de logements et sur la base 150l/j/hab (circulaire n°97-49 du 2/05/97) on peut estimer la consommation en eau potable à environ 6 m3/j.  La commune est alimentée par les forages de Contaut, du Moulin de Barreau, du Cardin et des Genêts.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux (les terres végétales notamment) non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées, dans le respect de l'environnement.  Les travaux se feront de manière à optimiser la gestion des déblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A cet stade du projet, l'opération n'apparaît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser la gestion des déblais et remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement va conduire à la disparition du couvert végétal sur une surface de 6 724 m <sup>2</sup> (0,68 ha). Il s'agit d'un impact direct et permanent sur la flore.  Le défrichement va également entraîner la destruction d'habitats pour la faune sauvage (impact permanent) et une source de dérangement (limitée à la durée du chantier). Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun milieu d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce ne sera détruit ou dégradé et aucune espèce d'intérêt communautaire ne sera détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.  De fait, aucune incidence "à distance" n'est à prévoir dans le Marais du Nord Médoc (FR7210065) qui est situé à 1,6 km du projet.  De même, aucune incidence "à distance" n'est à prévoir dans les zones humides de l'arrière dune du littoral girondin qui sont situées à 0,6 km du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du lotissement engendre le défrichage d'une partie du couvert végétal présent dans la zone. Mais le projet est situé en zone constructible d'après la carte communale de la commune.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque Feu de forêt : le projet est soumis au PPRIF
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par l'augmentation du nombre de riverains, le projet induira une légère augmentation du trafic et des déplacements à l'intérieur et à proximité du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourrait être une source de nuisances sonores. Des dispositions seront prises afin de les maîtriser. En phase opérationnelle, le projet engendrera une légère augmentation du trafic routier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long de la voie interne au projet. L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel sera prohibée.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement des parties communes seront gérées par stockage et infiltration sous la chaussée du lotissement.</p> <p>Les eaux usées des habitations seront rejetées dans le réseau du lotissement qui sera connecté au réseau d'assainissement collectif situé dans la rue de Mauricet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase des travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, etc.) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement pourrait avoir un impact visuel en constituant une "trouée" dans le massif boisé existant.  La création du lotissement transformera l'espace boisé en un espace à usage d'habitations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Blank area for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce negative effects.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank area for explaining the need for or exemption from environmental evaluation.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

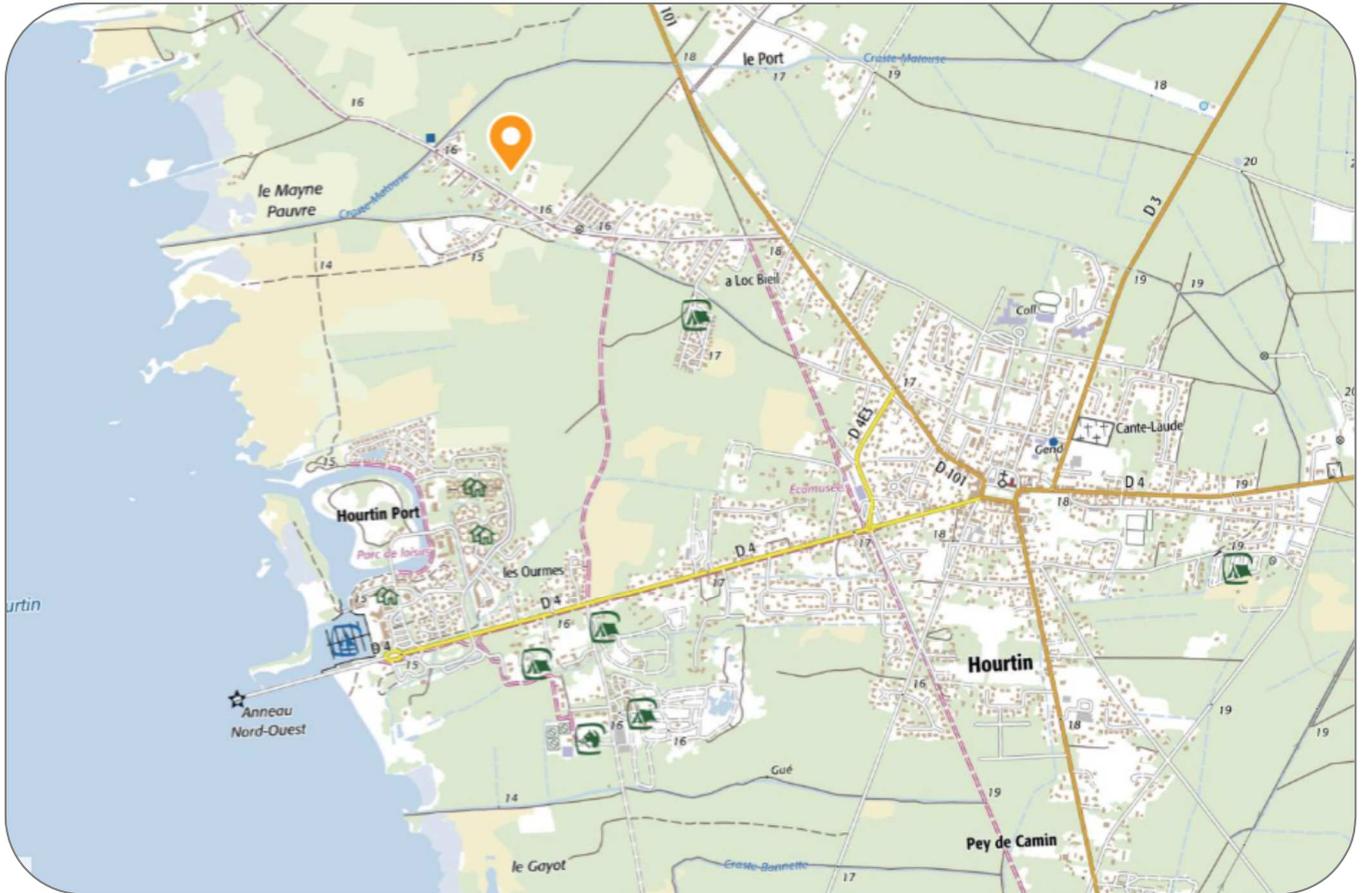
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Télédéclaré le 24/08/2020

Signature



Source : Géoportail.gouv.fr



Source : Cadastre.gouv.fr - Service de la Documentation Nationale du Cadastre

SEGIME  
110, Avenue du Peyrou  
33 370 Artigues-Près-Bordeaux

Rue de Mauricet  
33 990 HOURTIN

Etabli le 19/08/20

Section BY  
Parcelles : n° 4, 5, 6, 7

Echelle :  
1/2500

Indice : 0

Auteur : LBO

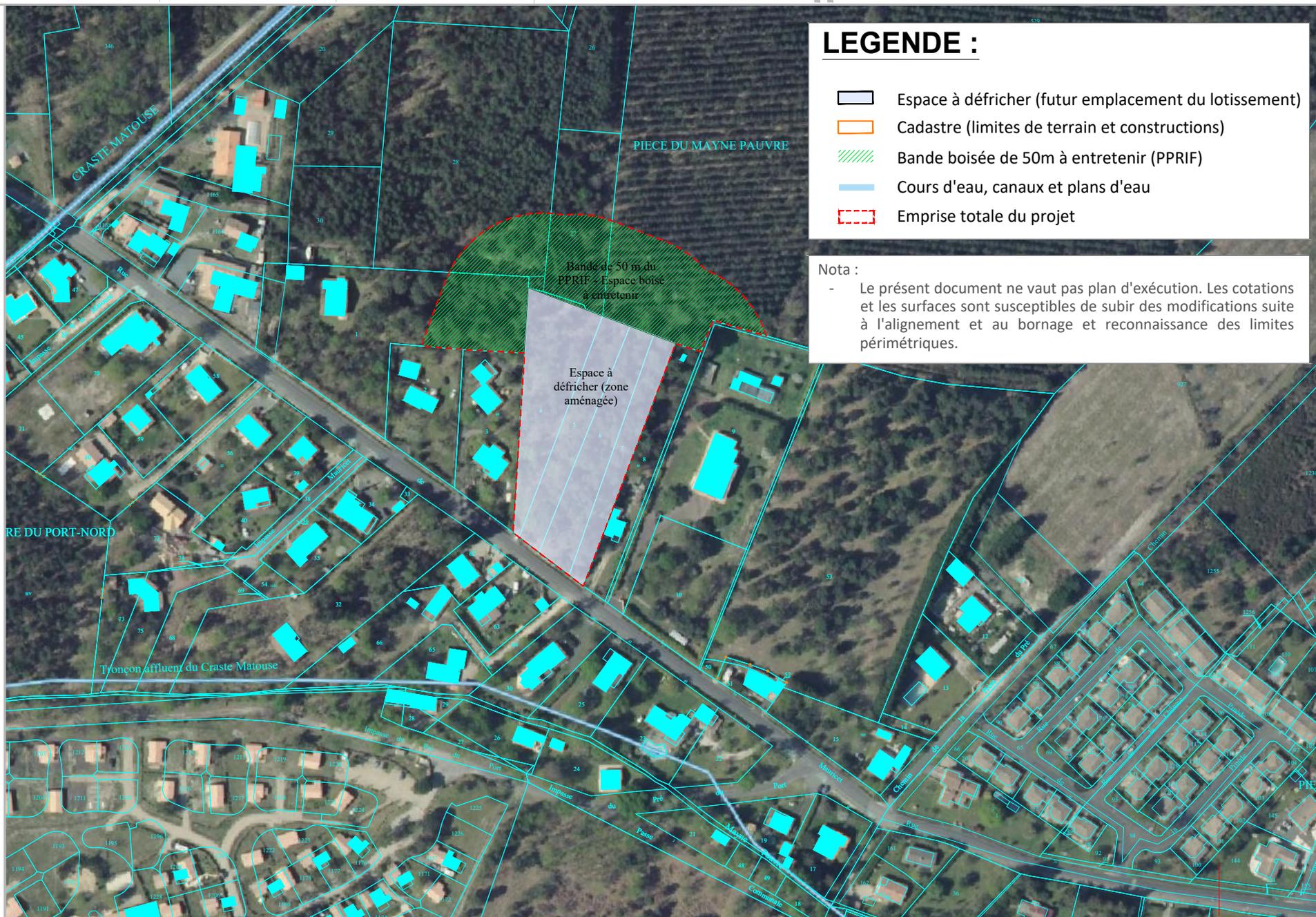
Système altimétrique:

Système planimétrique : CC45

**BECONTROL**  
Vous accompagner dans vos aménagements

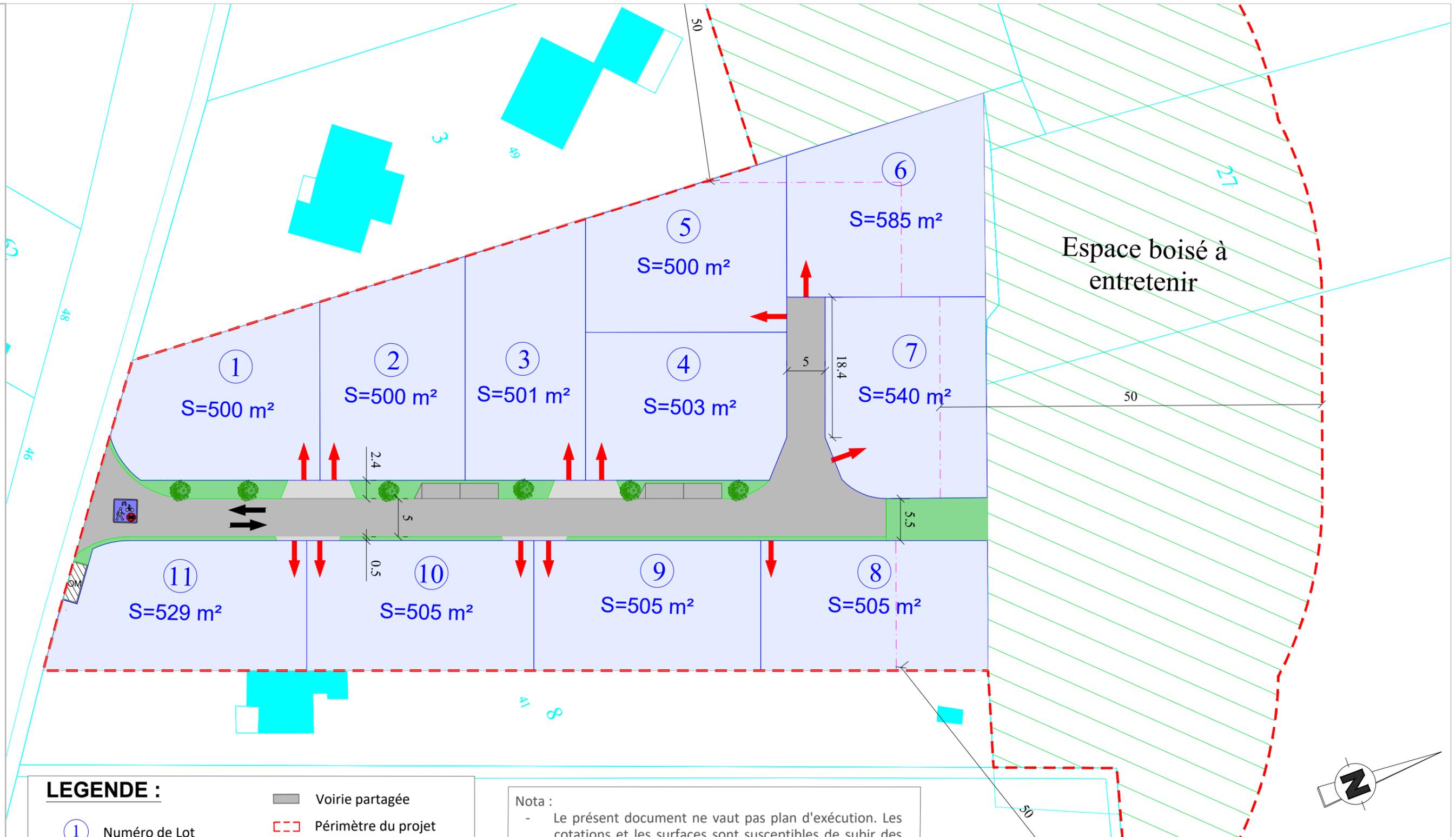
Plan des abords du projet

Demande de cas par cas



ESQUISSE SOMMAIRE

1708/2020  
1708/2020



**LEGENDE :**

- ① Numéro de Lot
- S=505 m² Surface de lot (m²)
- ▭ Périmètre de Lot
- ➔ Accès
- Espaces verts
- ▬ Voirie partagée
- ▭ Périmètre du projet
- ▭ Zone de constructibilité
- ▭ Places de stationnement
- ▭ Bande de 50m (PPRIF)
- ▭ Aire de présentation des ordures ménagères

**Nota :**

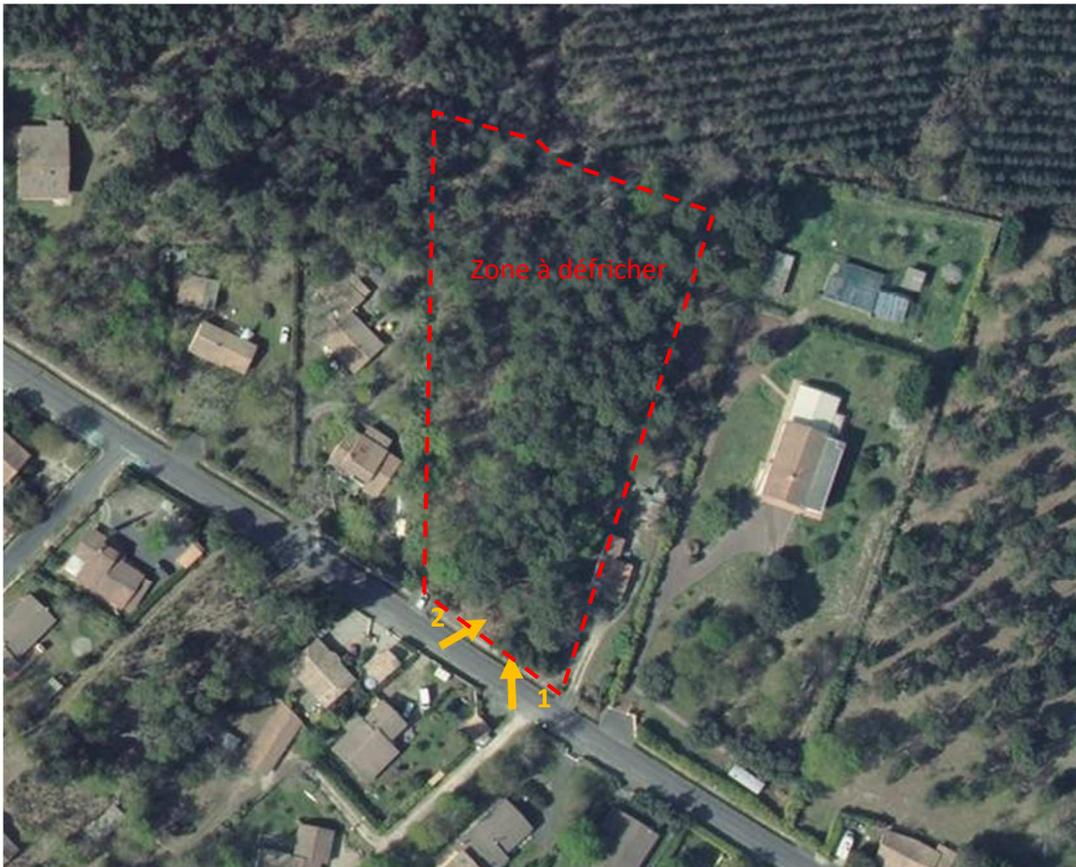
- Le présent document ne vaut pas plan d'exécution. Les cotations et les surfaces sont susceptibles de subir des modifications suite à l'alignement et au bornage et reconnaissance des limites périmétriques.
- La bande de 50m prévue par le PPRIF est comprise dans le périmètre de l'opération d'aménagement. Cette bande doit être implantée dans la mesure où l'opération est au contact d'espaces naturels non agricoles. Elle sera entretenue par les membres de l'ASL.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES**

	Surface (m²)	Pourcentage
<b>PERIMETRE DU PROJET</b>	<b>13 333 m²</b>	
SURFACE DES LOTS	5 672 m²	42.5%
SURFACE DE L'ESPACE COMMUN	1 052 m²	7.9%
SURFACE DE LA BANDE DE 50m	6 609 m²	49.6%

## Environnement proche

---



VUE N°1

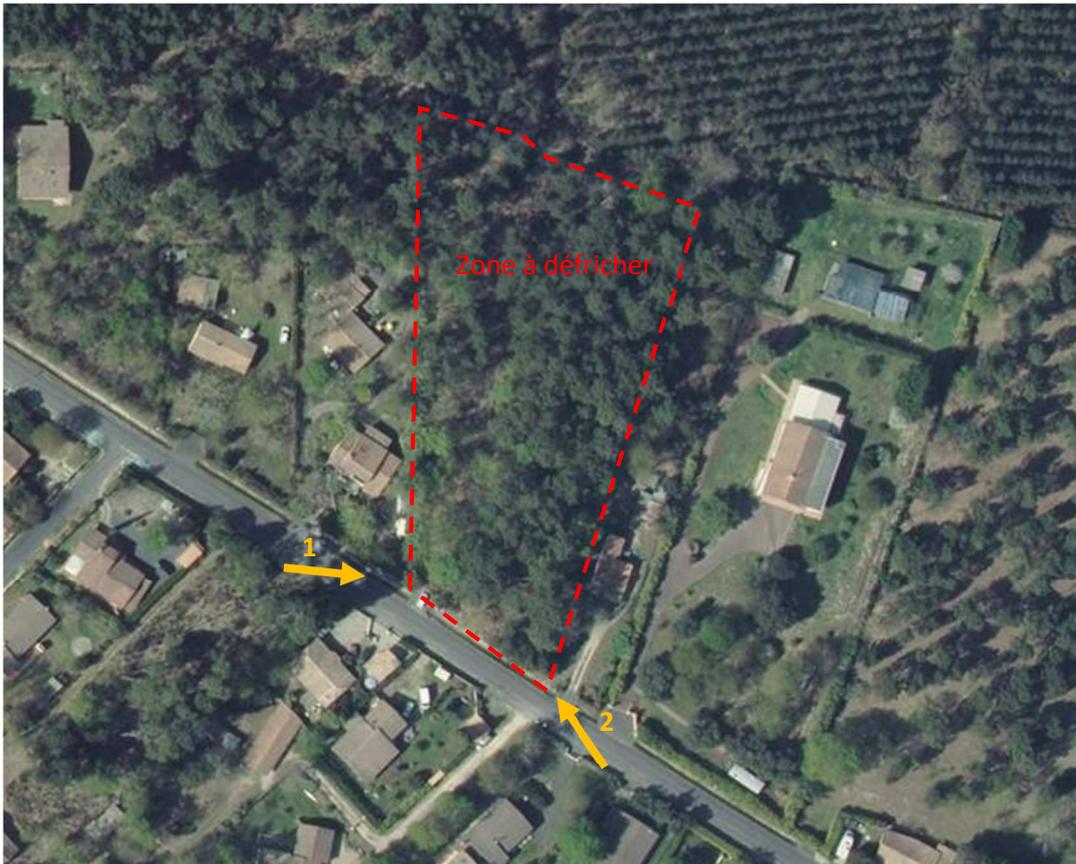


VUE N°2



Environnement lointain

---



**VUE N°1**



**VUE N°2**

